

Séance du mercredi 27 mai 2020

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 19/05/2020

Présents : 15

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Secrétaire de séance :

Stephanie GAILLARD

L'an deux mille vingt et le vingt-sept mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS,

Présents : Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Eric BOUSQUET, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Stephanie SALIES, Pierre DUPONT, Christelle CHAUVET, Jean Christophe GUY, Cecile ROQUESALANE, Jordan ANGELVY, Georgette TOUZY, Luc AVELLANEDA

Représentés:

Absents:

Objet: Election du Maire - 2020_016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17, Le Président invite le Conseil à procéder à l'élection du maire conformément aux dispositions prévues à l'art L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après un appel à candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. André DUJOLS : 15 voix

M. André DUJOLS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 04 JUIN 2020
et publication ou notification du 16 JUIN 2020

Le Maire,
A. DUJOLS



PREFECTURE DU CANTAL
04 JUIN 2020
BUREAU DU COURRIER